

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de

Moissac Vallée Française



Le repas organisé par le CCAS fut un moment de vraie convivialité

ATTENTION l'adresse (URL) du site de Moissac VF a changé :

Retrouvez le bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs, sur le site internet (nouvelle adresse):

<http://moissac-vallee.fr>

EDITORIAL

Dans cette période d'émotion et de forte actualité, je vous adresse tous mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2015 ; que cette année vous permette de réaliser tous vos projets.

Avec ces événements de ces dernières semaines, ce message de bonne année prend une teinte particulière.

L'actualité est concentrée sur la violence terroriste que subit notre pays. Avec un certain réalisme, cette période d'incertitude et de forte agitation ne doit pas nous empêcher de rester optimiste. Le mouvement républicain qui a suivi les attentats nous a permis d'apprécier les solides bases fondatrices de la démocratie dans notre pays.

Cette époque tourmentée est l'occasion de rappeler et de montrer notre attachement aux trois devises de la république que sont la liberté, l'égalité et la fraternité :

- assurer la liberté d'expression, liberté de pensée.**
- promouvoir l'égalité de droits, l'égalité de devoirs.**
- proclamer la fraternité entre les confessions et la solidarité entre les générations.**

Inviter tout un chacun à y faire référence dans son quotidien, ses implications, ses actions est une proposition qui a le pouvoir de faire progresser le bien vivre ensemble.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Pierre Fesquet

*Une étoile
Dans la nuit,
Qui se voile
Sans un bruit.
Derrière un nuage
Elle disparaît
Ombre de passage...
Puis elle renaît.
Indomptable messagère,
Facteur intersidéral...
Un joyau, presque une chimère
Portant mes vœux, c'est peu banal !*

Marie-Thérèse Devresse (extraits)

Compte Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 6 novembre 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET,

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent excusé : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

1-TARIFICATION DE LA CANTINE 2015:

Lors de la précédente mandature, le 14 mai 2009, sur proposition de Pierre FESQUET, Maire de la commune, le conseil municipal à l'unanimité avait voté une baisse du prix du repas à la cantine pour soutenir les parents d'élèves.

Le prix était fixé à 2.60€ soit une baisse de 18%. Le prix est inchangé depuis cette date.

Estimatif des coûts actuels de la cantine:

Service de la cantine :

- Facturation des Repas par le collège : 5 500 €
- Transport repas 7 352 €
- Service ASEM : 1 440 €
- TOTAL 14 292 €

Participation des parents : 3 775.21 €

- Tarif enfant : 2.60 €
- Tarif enseignant 4.42 €
- Tarif commensaux 5.69 €

Actuellement, la charge pour la commune est donc de 10.516.79€ pour 1.450 repas annuel.

Il est proposé une augmentation de 4% soit un prix pour les enfants de 2.70€.

N'ayant pas eu d'augmentation depuis plus de 5 ans, cette augmentation représente du 0.73% l'an.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015:

La commune doit faire son zonage d'assainissement, cette opération consiste à répertorier les zones susceptibles de bénéficier de l'assainissement collectif de la commune à savoir :

- Le village de St Roman de Tousque
- Le lotissement Mas Del Fesc
- Les immeubles de la Mairie

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au niveau intercommunal nécessite aussi de répertorier les zones où l'assainissement non collectif est en place et susceptible d'être utilisé.

Pour la commune, le service d'assainissement dont bénéficient certains habitants n'est pas équilibré.

L'analyse du compte administratif « assainissement » fait ressortir les éléments suivants :

- L'amortissement des infrastructures, réseaux, station s'élèvent annuellement à **6 000 €**,
- Le coût d'entretien de la station (vidange tous les 4 ans, nettoyage des plateformes s'élèvent annuellement à **1 500 €** (15 h agents/anx 22 € = 330 € + 24 hx 22 € = 528 € (3 nettoyages/an),
- Les recettes afférentes à l'assainissement s'élèvent à **4 600 €** H.T.pour l'année 2013.

Il serait nécessaire que ces dépenses et recettes s'équilibrent pour éviter que les recettes du budget communal (tous les habitants) abondent le budget « assainissement » (concerne uniquement les abonnés qui utilisent le collectif).

L'assainissement non collectif est à la charge du propriétaire et il est bien plus coûteux. De plus ces assainissements non collectifs devront être conformes dans les années à venir, entraînant un investissement important pour certaines personnes.

Pour pallier à cette différence de régime et tendre vers l'équilibre du budget assainissement, la solution suivante est proposée (le prix actuel du m3 assainissement est facturé à 1.01 €/m3 HT) :

- Constitution d'une part fixe : 40 €
- Constitution d'une part variable : 0.50 €/m3

Prévisionnel :

84 abonnés x 40 € =	3 360.00 €
5000 m3 x 0.5€ =	2 500.00 €
Total	5 860.00 €

L'équilibre se faisant en 2016.

Pour actuellement 100 m3 = 100 €

Pour 100 m3 réformé = 40 € + 0.5 € x 100 m3 = 90 €

Après discussion, le conseil municipal décide l'équilibre dès la première année et propose :

- Une part fixe à 50 € correspondant à un abonnement
- Une part variable de 1 à 120 m3 = 0.60 €
- Au-delà de 120 m3 = 1 €

Exemple de consommation :

1 foyer consommant 10 m3 en 2014 = 10.10 € En 2015 = 56 €

1 foyer consommant 60 m3 en 2014 = 60.60 € En 2015 = 86 €

1 foyer consommant 120 m3 en 2014 = 121.20 € En 2015 = 122.00 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3- AVENANT REHABILITATION MAIRIE :

Dernier avenant pour l'aménagement de la Mairie : reprise des chenaux et pose d'une desserte supplémentaires sur la façade côté gardon,

Coût de l'opération 676,00 € HT

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE :

Déclassement des voies communales 23 et 24 qui desservent le captage et le réservoir de la Boissonnade.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- MAINTIEN DES POUVOIRS DE POLICE (voirie et habitat) :

Par la loi, par arrêté, par circulaire préfectorale et par courrier du Préfet, un transfert des pouvoirs de police lié à l'exercice de la compétence voirie et ceux liés à la compétence habitat entre la commune et la communauté de communes est acté s'il n'y a pas de délibération contraire de la commune.

La Commune de Moissac Vallée Française exprime son opposition au transfert de pouvoirs dans ce cadre.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- EMPRUNT 30 000 € : ARBOUSSE/LA ROUVIERE

Concerne le financement de la mise en conformité en eau potable d'Arbousses et la Rouvière. Pour Arbousses, le terrassement débute en novembre et la pose des canalisations début 2015.

Proposition des banques :

CAISSE EPARGNE : TRIMESTRIEL

MONTANT	30 000 €	30 000 €
DUREE	15 ANS	20 ANS
TAUX	2.77 %	3.10 %
ECHEANCE	612.75 €	504.59 €
COUT	6765.00 €	10 367.20 €

Proposition valable jusqu'au 10 novembre 2014

Frais de dossier : 60 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an-

Décompte des intérêts : montant utilisé x nb de jours réels d'utilisation du mois/360 x index x majoré d'une marge

Index : EURIBOR 3 mois moyenné-

Marge +1.80%

Commission engagement : 0.30 % du montant mis à disposition

Commission de non utilisation : 0.10 % si aucun tirage n'a été effectué : 100 €

CREDIT AGRICOLE :

MONTANT	DUREE	TAUX AN	ECHEANCE	TOTAL	TAUX TR	ECHEANCE	TOTAL
30 000 €	15	2.94 %	2 502.10 €	7 531.56€	2.93 %	619.70 €	7181.85€
30 000 €	20	3.26 %	2 065.25 €	11305.08€	3.24 %	511.00 €	10879.68€

Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté soit : 4 500.00 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an –

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1)

Marge : + 2.20 %

Commission d'engagement ou de non utilisation : néant

Frais de dossier : 0.20 % du montant accordé : 200 €

Pour la proposition de la CAISSE D'EPARGNE :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7-PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE :

Comme exposé dans le compte rendu du conseil de juin, nous sommes dans l'obligation de faire évoluer le site internet de la commune.

Nouvelle adresse : moissac-vallée.fr.

Philippe GODE qui assure la gestion du site en a revu la présentation et la pagination, le rendant plus ergonomique, plus convivial et plus moderne.

Une présentation en est faite en conseil, ce qui permet aux conseillers de poser des questions, d'échanger et de proposer des pistes d'amélioration.

8-ASSURANCE STATUTAIRE :

Le contrat groupe actuel arrive à terme le 31 décembre 2014, aussi eu égard à la réussite du précédent marché, le centre de Gestion s'engage à mettre en place un nouveau contrat d'assurance groupe ouvert.

Le Centre de Gestion veillera à ce que le contrat qui ressortira de cette consultation permette de bénéficier d'avantages similaires voire supérieurs à ceux dont bénéficiaient les communes.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9-CHARTRE FORESTIERE ET PROJET EON :

Echanges entre conseillers sur ces 2 dossiers d'actualité.

Un atelier de travail a eu lieu à Florac le 16 octobre dernier pour lutter contre le projet E.on d'une centrale à biomasse à Gardanne (13). Participaient à cet atelier une trentaine de personnes, à titre individuel, ou en tant que représentants de collectifs de lutte contre le projet, ou d'associations et collectifs mobilisés pour la défense des forêts. Etaient présents quelques élus des Cévennes à titre individuel.

Ces sujets seront traités lors d'un prochain conseil.

10-DIVERS :

- BUDGET 2015 : Prévoir les réalisations futures et les améliorations : voirie, bâtiments, préau de l'école, alimentation en eaux, village de vacances,....
- VILLAGE DE VACANCES : Etudier la mise en conformité « handicapé » d'un ou 2 gîtes dans un premier temps.
- JOURNEE DU 11 NOVEMBRE : Cérémonie à 11h et apéritif offert par la Municipalité à partir de 11h45. les plaques du monument aux morts ont été restaurées par le Studio JMP de Nîmes.
- CCAS : Organiser la distribution de bois de chauffe et des cadeaux de Noël.

Fin de la séance à 01h00.

Séance du Conseil Municipal JEUDI 11 DECEMBRE 2014

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Mme Chantal CORTOT

Approbation du compte rendu du 6 novembre 2014 à l'unanimité

Délibérations :

D1 / Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 1 Lot 10 Plomberie-Sanitaire – Entreprise Bruno MARK : réalisation d'un coin kitchenette à la place du coin rangement – modification du lavabo dans le sanitaire- modification de sanitaires dans la zone atelier communal = incidence sur le marché : -236.00 €H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D2/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n°1 Lot n° 3- Menuiserie intérieur – Sarl VALBOIS : travaux en moins : tablette, façade et aménagement de placards- travaux en plus : changement d'une fenêtre = incidence sur le marché : -22.00 €H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D3/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 2 Lot n°7 – Enduits extérieurs – Sarl COSTA Ravalement : travaux en plus : fourniture et pose de gouttières et descentes d'eau complémentaires côté rue = incidence sur le marché : + 1 840.00 €H.T.

Un reliquat de 2 500 €sur les imprévus du marché permet de faire réaliser cette opération.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D4/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 2 Lot n° 1- Gros œuvre maçonnerie – Eurl JULLIAN Ludovic : travaux modifiés : les dallages prévus initialement en béton désactivé ont été réalisés en pierre de schiste – la place de parking handicapé a été réalisée en schiste à la place de l'émulsion de bitume et gravillon prévus = incidence sur le marché : NEANT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D5/ Transport scolaire 2013-2014

Comme chaque année, le Conseil Général nous envoie le coût moyen annuel d'un élève, pour 2013-2014 le montant s'élève à 1 701.00 € donc la participation par élève est de 243 € Nous avons 4 enfants x 243 = 972.00 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil Général précise dans son courrier que pour l'année 2014/2015, cette quote-part a été modifiée par l'Assemblée départementale et passe de 14.30 % à 20 % compte tenu de la dépense supplémentaire due à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

D6/ Décision modificative –

Budget AEP : Pour payer la mise à disposition des agents techniques (3è TR 2014) de la Communauté de Communes les articles concernés n'ont pas assez de provisions donc il faut abonder avec l'article 6152 sur lequel il reste suffisamment d'argent : article 6152 : -1500 € article 6218 : +1180€ pour payer le personnel et article 658 : +320 € pour le matériel.

Pour payer la facture GEO/PLAN concernant Arbousse, la perception a demandé un changement d'article qui correspondait mieux à la facture : article 2315 : - 1800 € pour l'article 2031 : + 1800 €

Budget Commune : Idem pour la mise à disposition des agents techniques – 3 TR 2014 Article 6554 : - 450 € pour l'article 6216 : + 450 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D7/ TAFTA (Traité Transatlantique)

Le conseil municipal désire prendre la délibération suivante :

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada et les Etats Unis d'Amérique, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats Unis et le Canada allant au-delà des accords de l'OMC,

Ce projet permettrait aux multinationales qui s'estimeraient lésées d'attaquer en justice, tout Etat ou Collectivité locale qui opposerait des contraintes aux normes de la concurrence libre et non faussée,

Ce Grand Marché Transatlantique prévoit le démantèlement de toutes les « entraves » à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Il prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Cet accord est aussi une incitation à la dérégulation au détriment de la qualité sociale et écologique des produits (normes HQE sont plus contraignantes que les normes américaines LEED....) que dans le domaine agricole l'ouverture du marché européen risquerait d'entraîner l'entrée de produits à bas coûts de l'agro-business américain : bœuf aux hormones, volailles lavées au chlore, OGM, animaux nourris aux farines animales, aux antibiotiques, la mise en danger des origines contrôlées, affaiblissant encore plus l'agriculture paysanne.

Notre commune sera impactée par la mise en œuvre de ce projet du fait de la présence sur notre territoire de petites exploitations agricoles pratiquant une agriculture de qualité et notamment en agriculture biologique.

C'est pourquoi le conseil municipal

* **Manifeste** son opposition à ces deux Traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du Monde et l'amplification de la concurrence.

* **Saisit** le Député de la Lozère et le Sénateur de la Lozère pour l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

* **Demande** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP.

* **Demande** l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socio-professionnelles et des populations.

* **Décide** dès à présent en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif, **et de déclarer la commune de Moissac Vallée Française « zone hors TTIP ».**

POUR : 10-CONTRE : 0- ABSTENTION :0

Projet EON

Projet E.O.N en Cévennes, charte forestière de territoire Gorges Causses et Cévennes, Parc National des Cévennes.

.....

"E.O.N veut mettre en fonctionnement une méga-centrale électrique à biomasse à Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. Le 3ème groupe mondial du secteur de la distribution d'énergie y brûlerait 855.000 tonnes de bois par an, pour moitié en provenance des forêts du sud de la France, le reste étant importé, principalement des forêts anciennes du Canada et des États-Unis. Une des conséquences serait l'industrialisation des forêts, notamment des Cévennes,. La centrale existante au charbon de bois aurait du être arrêtée selon les lois européennes. Mais il lui est possible de continuer partiellement son activité. Suite à sa conversion à la biomasse, la nouvelle centrale consommerait pourtant plus de charbon de bois que l'actuelle fonctionnant en sous-régime !

Avec un rendement énergétique maximum de 35%, deux-tiers des arbres seraient tout simplement brûlés pour rien.

L'Etat français a décidé en 2011 de subventionner E.O.N à hauteur de 70 millions d'euros par an pendant 20 ans pour sa centrale à biomasse, l'argent devant être collecté par le biais des factures d'électricité et s'élèvera à 1.4 milliard d'euros sur la période.

En réaction à ce projet et aux trois dérives qu'il représente à savoir : le prélèvement industriel sur le domaine forestier pour faire fonctionner une centrale au rendement très faible soutenu par des fonds publics, un mouvement de contestation a vu le jour.

Près de 400 collectivités dans les zones d'approvisionnements ont exprimés leur désaccord.

Un mouvement citoyen l'accompagne soutenu par un comité d'expert du domaine énergétique et environnemental.

Sur notre territoire, une charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes regroupant 4 communautés de communes propose une solution alternative à l'issue radicale que constitue un déboisement massif. La charte forestière est un outil qui permet "d'initier en coopération avec les acteurs locaux un projet stratégique pour le territoire en faveur de la forêt et du bois, et de le traduire en un programme d'action pluriannuel."

Le diagnostic a mis en exergue quatre orientations principales :

- Dynamiser la gestion forestière en s'attachant à lutter contre le morcellement forestier, améliorer la valeur ajoutée de la ressource locale, diversifier les essences et les traitements de peuplement.
- Gérer les interfaces en favorisant le lien agriculture /forêt et en anticipant les risques pour la forêt.
- Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois par la promotion de l'approvisionnement et la consommation locale et en améliorant la desserte forestière.
- Augmenter les connaissances, se former, s'informer par une communication accrue.

La charte forestière a été signée le 27 novembre 2014.

EON s'est engagé à signer une charte qualité avec le Parc National des Cévennes, dans le cadre ou cet entreprise interviendrait sur sa zone cœur.

De par l'adhésion de la commune à la charte du PNC, nous exigerons les mêmes conditions d'exploitations et le respect des infrastructures communales et intercommunales (voirie, réseaux etc..) et mesures environnementales. Nous nous appuierons sur cette charte qualité.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal invite les propriétaires forestiers à se positionner en faveur d'une gestion équilibrée de la forêt et à s'engager à promouvoir avec les élus l'esprit de la charte forestière du territoire Gorges Causses Cévennes.

Questions diverses :

1/ Colonne de tri du lotissement du Fez Bégon :

Une décision est prise pour déplacer la colonne de tri ; la solution la plus consensuelle est son implantation sur un délaissé de la D 983 à la limite de la commune de Saint Etienne Vallée Française. Un plan d'environnement paysager aménagé et une concertation sera engagée avec la commune de Saint Etienne.

2/ Acquisition en régie d'un tracteur avec épareuse pour le débroussaillage. Cette acquisition se fera en mutualisation avec trois communes : Saint Martin de Lansuscle, Sainte Croix Vallée Française.

3/ Sentiers intercommunautaires :

Après entretien et balisage, le sentier de la « Carrière » va rouvrir prochainement.

4/ Travaux de l'école de St Roman de Tousque

Le projet concernant la création d'un préau et la réhabilitation de la cave est remis à plus tard afin d'affiner le projet.

5/ Eclairage public

En vue de faire des économies d'énergie, de réduire les nuisances sur l'environnement (biodiversité, ciel étoilé) une réflexion est en cours. Cette action fait partie d'un des quatre axes la commune s'est engagée en adhérant à la charte du Parc National des Cévennes.

6/Téléphonie - internet

Une relance est faite auprès des services d'ORANGE pour la remise en état des lignes défectueuses non rétablies à ce jour. **Les personnes qui ont à subir les dérangements de ligne doivent en informer impérativement le secrétariat de Mairie pour accélérer l'intervention de l'opérateur.**

7/ Lecture du Compte rendu du CCAS.

La distribution des colis de Noël s'effectuera le samedi 12 décembre.

Le repas offert par la Commune et préparé par les membres du CCAS est prévu pour le samedi 17 janvier 2015.

Le bois stocké lors de l'intervention de nettoyage des agents sur le domaine public a été donné au CCAS. Ce dernier a réparti aux personnes nécessiteuses de la commune la totalité du stock sous forme de bois de chauffage (bois bûche).

La séance est levée à 24h

Remerciements à Marie-Thérèse AFFORTIT

C'est dans la nouvelle salle multifonctions de la Mairie de Moissac Vallée Française que s'est tenue l'Assemblée Générale du club des Aînés ruraux de la Vallée Française « Les Cévennes Fleuries ». Mme AFFORTIT Marie Thérèse ne souhaitait pas se représenter à la présidence.

Au cours de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu par une cinquantaine d'adhérents :

PRESIDENT TRESORIER : Monsieur PIT FREDDY
PRESIDENTE ADJOINTE : Madame ROCHER LILIANE
TRESORIERE ADJOINTE : Madame AFFORTIT PIERRETTE
SECRETAIRE : Madame MOUZE MIREILLE
SECRETAIRE ADJOINTE : Madame ANDRE ELIETTE

L'assemblée s'est terminée par la remise officielle du diplôme du bénévolat et de la médaille du Comité départemental de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif, à Madame AFFORTIT Marie Thérèse, Présidente du club durant 12 années.

Cette distinction a été remise par Mr MOUZE Jean Paul, responsable au sein du Comité F.F.M.J.S. de la Lozère.





Exposition Elie PLANTIER (été 2014)

Du samedi 13 au dimanche 21 septembre, vous avez pu redécouvrir l'exposition des photographies d'Elie Plantier.

Né en 1898 à la Baume, Elie Plantier était un photographe itinérant connu de tous dans ses vallées cévenoles. Il exerçait à la fois comme sourcier, vannier, ciseleur, amateur d'art et photographe. Pour lui: "la photo c'est facile, il suffit de piéger la bonne lumière sous le petit trou de l'objectif".

A cette époque la vie quotidienne était donc mise en lumière sous l'œil du photographe au travers des fêtes, travaux, portraits de famille ou amis. Un quotidien chaque fois mis en scène où personnages et événements qui le peuplent, prennent la pause.

Les plaques sont retrouvées à la fin du xx siècle (1995). Les fils d'Elie en firent don à l'association Embrins pour qu'elle mette en valeur ce fond photographique, témoin des années 30. Ce fut fait avec l'aide du studio Jean-Paul Valéry de Lyon qui a tiré les planches contacts et les photos de l'exposition.

Une première exposition eut lieu au temple de la Boissonnade (Commune de Moissac Vallée Française) en 1996.

C'est en ce même lieu, Notre Dame de Valfrancesque, que nous vous avons proposé de retrouver ces clichés qui nous éclairent sur les Cévennes de la première partie du xx siècle.



CHEMINS DE RANDONNEE

SENTIER DE LA CARRIERE:

Article de la Lozère Nouvelle du 19 décembre 2014:

Pour répondre aux attentes des randonneurs et pour pallier aux conséquences des intempéries, les agents intercommunaux de la Communauté de Communes étaient à pied d'œuvre cette semaine pour travailler sur le sentier de randonnée de la Carrière : création d'une déviation, débroussaillage, élagage, nivellement suite aux passages de sangliers et reprise du balisage étaient au programme. Ce sentier qui longe deux vallées sauvages, d'une

longueur de 9 Km et d'une durée de 3h45 relie les anciens hameaux et fermes de la Carrière, de la Picharlerie et des Prats au départ de la Mairie de Moissac. Il est très apprécié des marcheurs avec ses centres d'intérêts: architecture de la Carrière, lieu de mémoire de la résistance à la Picharlerie, panorama sur la corniche des Cévennes et le Mont Aigoual. Tout est mit en œuvre pour une réouverture aux vacances de Noël.



Réouvert



9 Km



3h 45



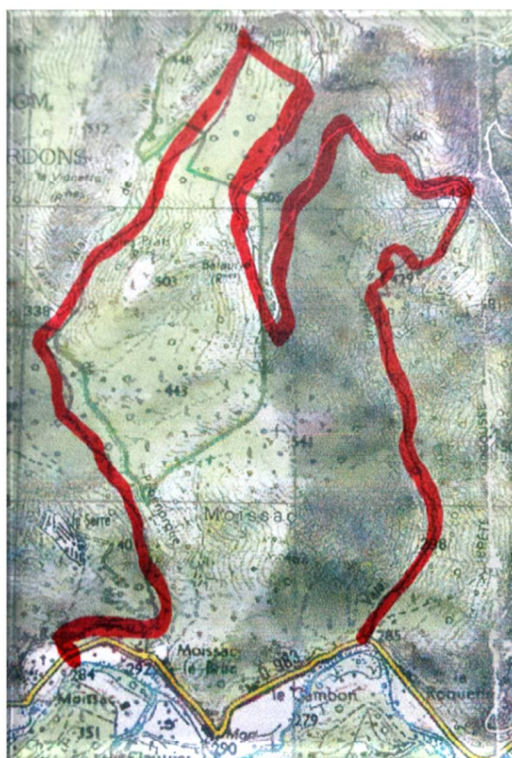
390 m

Niveau Moyen

Balisage



Départ Mairie



« Sur les pas des maquisards » :
Groupe de randonnée à la Carrière
en avril 2008

Souvenirs des lieux traversés:

- La Carrière où la famille Travier fabriquait du charbon de bois,
- René Castanet transportait sur son dos à l'aide de paillargue, le foin de la Carrière à la Pélucarié,
- Marc Plantier de retour des champignons avec un panier qui servait à transporter les feuilles pour la litière, avec « 107 Kg de Cèpes..... 107 Kg... pesé !!!!!
(lieu de ramassage non communiqué)
- Le ruisseau de la Pébénorgue que le cheval de Ruben Dugua, lors d'un débardage, traversait à la nage.
- Le sommet, au dessus de la Carrière que nous avons appelé « le Rond des 6 » car nous l'avions gravi entre amis de la Pélucarié et des cabanons du Plô. Un drapeau flottant ensuite pendant des années au sommet pour marquer notre exploit. Notre Mont Blanc !!!!

C'ÉTAIT AVANT.....

Fermeture du syndicat d'initiative et ouverture des antennes de l'Office de Tourisme Intercommunautaire

Pourquoi un Office de Tourisme intercommunautaire ?

L'office de tourisme Intercommunautaire (O.T.I.) Cévennes Gorges du Tarn travaille **sur 31 communes et 4 Communautés de Communes du Sud de la Lozère**. Cette **nouvelle structure** de promotion des destinations Cévennes et Gorges du Tarn permet le **regroupement des moyens financiers et humains** pour un service plus efficace et davantage professionnalisé. En outre, il permettra **d'accéder à des programmes** d'aides réservés aux territoires structurés (FEADER, Région...).

L'Office de Tourisme Intercommunautaire souhaite travailler étroitement avec les professionnels, les loueurs de meublés et les associations organisatrices d'animations et d'évènementiels qui devraient bénéficier de ses services :

- **Plus de 100 000 visiteurs accueillis par an répartis sur les 8 antennes** : La Malène, Sainte Enimie, Ispagnac, Florac, Saint Germain de Calberte, Le Collet de Dèze, **Sainte Croix Vallée Française, Saint Etienne Vallée Française**.
- **2 sites Internet** aux entrées territoriales ciblées : www.gorgesdutarn.net et www.vacances-cevennes.com mais aussi **un blog, une page Facebook** et **du personnel formé** aux nouvelles technologies de la communication afin d'optimiser notre visibilité sur le Net.
- **Des brochures pour les visiteurs et hébergeurs** (agenda des fêtes et manifestations, cartes touristiques, plans de villages, topoguides de randonnées, etc).
- **Une équipe de 9 personnes disponibles et joignables** pour toute information pour vos clients et pour les professionnels. Et notamment une animatrice du réseau pro, compétente pour vos questions sur la réglementation, la fiscalité, les questions relatives aux tarifs pratiqués/différenciés, votre e-réputation... (sur rendez-vous).
- **Des ateliers thématiques** (pour les adhérents)
- **Des opérations de promotion collective** à l'échelle du réseau (jeu concours, éditions thématiques, communication sur les réseaux sociaux ...
- **Un organisme indépendant et pérenne, pour débattre des projets et des politiques publiques** locales, un moyen de proposer des projets et de jouer la carte « réseau » ...

Locations à la semaine – Le point par l'Office de tourisme

Les meublés de tourisme sont des maisons, appartements ou studios meublés. Destinés aux touristes, ils sont généralement loués à la semaine, voire au week-end.

Les obligations réglementaires du loueur :

En application des dispositions de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme, tous les meublés de tourisme, qu'ils soient classés ou non, **doivent être obligatoirement déclarés à la mairie de la commune où ils sont situés** (cf. [Déclaration Cerfa](#) en mairie).

Un meublé saisonnier se doit de répondre aux obligations réglementaires en matière d'habitabilité, de sécurité, d'assurances, de publicité et de fiscalité.

Classer son meublé de tourisme, oui mais pourquoi ?

Le classement d'un meublé de tourisme se mesure en étoiles (de 1* à 5*).

Les avantages :

- Garantir un niveau de confort à ses locataires (le classement rassure)
- Pouvoir bénéficier de publicité gratuite : seuls les meublés labellisés ou classés bénéficient de la promotion assurée par le Comité Départemental du Tourisme de la Lozère et ses partenaires,
- Figurer sur les supports Internet et papier de l'Office de tourisme (pour les adhérents)
- Accepter les chèques vacances ANCV de vos clients
- Unique moyen de bénéficier d'un abattement fiscal de 71% (décret n° 2013-463 du 3 juin 2013)

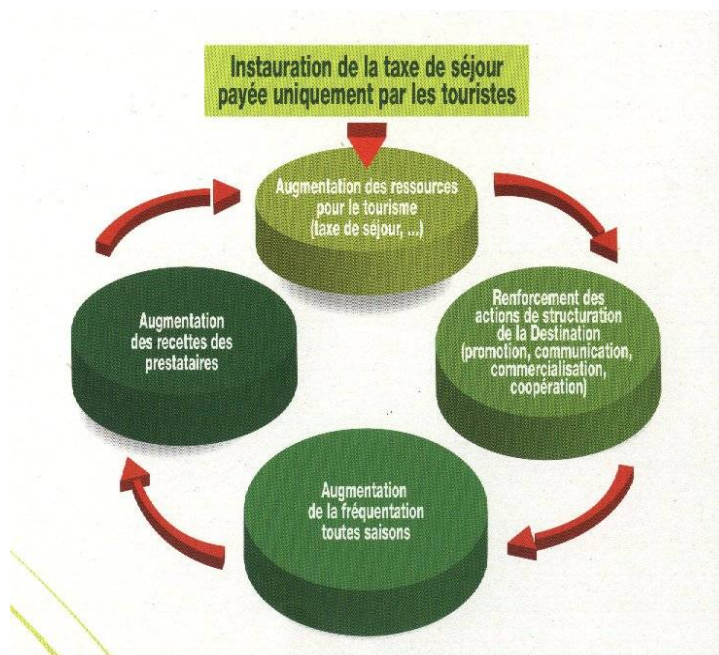
Plus d'infos : Julie Coulomb – Animation Réseau Pros – 04.66.45.01.14 / pro@cevennes-gorges-du-tarn.com

La taxe de séjour

Une ressource au service du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Florac et de tous les Professionnels.

Depuis 4 ans, les communautés de Communes du Pays de Florac et Tarnon Mimente se sont engagées avec l'Office de tourisme, dans le cadre d'une convention d'objectifs à renforcer les actions de communication promotion commercialisation, et de coopération.

A quoi sert la taxe de séjour sur le territoire



- Mettre en place des actions de promotion et de communication cohérente à l'échelle des destinations touristiques reconnues : Cévennes & Gorges du Tarn.
- Développer des offres thématiques ou promotionnelles et les mettre en marché
- Aider les prestataires à toucher de nouvelles clientèles à travers notamment les outils Internet
- Développer la coopération avec les autres organisations, Offices de tourisme et les réseaux professionnels
- Fonctionnement de l'Office de Tourisme représenté sur le territoire par l'antenne de St-Etienne V.F. et Ste-Croix V.F. (ex-syndicat d'initiative)
- Entretien et aménagement de 130 km de randonnées pédestres.

Dans ce cadre le produit de la taxe de séjour sert exclusivement à financer des actions touristiques d'intérêt commun et à participer au financement de l'accueil touristique, via l'Office de tourisme qui devient la structure sur laquelle s'appuient les Communautés de Communes.

L'intérêt de ce mode de financement est qu'il est intégralement payé par les touristes, même si la taxe de séjour est collectée par les professionnels.

- SOURCE : Monique ROCHER, Directrice de l'OTI

La taxe de séjour sur la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons

Applicable du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

Tarifs par nuitée

TYPE D'HEBERGEMENT	CLASSEMENT	Fourchette de tarifs prévus par la loi	Tarifs de la CC Cévenne Hauts Gardons
HÔTELS DE TOURISME, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLES DE TOURISME, GITES, CHAMBRES D'HÔTES, VILLAGES DE VACANCES	5 *	0,65 à 1,50 €	1,00 €
	4*	0,65 à 1,50 €	0,90 €
	3*	0,50 à 1,00€	0,80 €
	2*	0,50 à 0,90 €	0,70 €
	1*	0,20 à 0,75 €	0,60 €
	Non classé	0,20 à 0,40 €	0,40 €
TERRAIN DE CAMPING ET DE CARAVANAGE ET TOUT AUTRE HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	5 *	0,20 à 0,55 €	0,55 €
	4*	0,20 à 0,55 €	0,45 €
	3	0,20 à 0,55 €	0,45 €
	2*	0,20 €	0,20 €
	1*	0,20 €	0,20 €
	Non classé	0,20 €	0,20 €

Exonérations (sur justificatifs)

- Les enfants de moins de 13 ans
- Les colonies et centres de vacances collectives d'enfants
- Les bénéficiaires de certaines formes d'aide sociale
- Les fonctionnaires et agents de l'état dans l'exercice de leur fonction

Réductions obligatoires pour les familles comprenant au moins 3 enfants de moins de 18 ans (sur présentation de la carte famille nombreuse)

Famille de 3 enfants : 30%

Famille de 4 enfants : 40%

Famille de 5 enfants : 50%

Famille de 6 enfants et plus : 75%

Sanctions prévues en cas de non-respect des obligations

Retard de paiement:

Tout retard de paiement donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75% par mois de retard.

Sanctions pénales :

*R 2333-58 : sera puni des peines d'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou tout autre intermédiaire cité au 1^{er} alinéa de l'article R.2333-50 et au 1^{er} alinéa de l'article R. 2333-51 qui n'aura pas perçu la taxe de séjour sur un assujetti ou qui n'aura pas respecté l'une des prescriptions relatives à la tenue de l'état défini au 2^{ème} alinéa de l'article R. 2333-50. Sera puni des mêmes peines toute personne visée par l'article R. 2333-51 qui n'aura pas fait dans le délai la déclaration exigée du loueur. **Montant de la contravention : 150 €.***

*Sera puni des peines d'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou tout autre intermédiaire cité au 1^{er} alinéa de l'article R.2333-50 et au 1^{er} alinéa de l'article R. 2333-51 qui n'aura pas dans les délais déposé la déclaration prévue au 2^{ème} alinéa de l'article R.2333-53 ou qui aura établi une déclaration inexacte ou incomplète. **Montant de la contravention : 450 €.***

En cas de récidive, l'amende peut atteindre 3000 €. Art.131-13 du Code Pénal.

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter:

Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons,

Maison de la Communauté,

48110 Ste Croix Vallée Française.

Téléphone : 04.66.45.90.29.

Télécopie: 04 .66.31.80.91.

Courriel: secretariat.chg@orange.fr

Coworking: quand être à son compte ne rime plus avec traversée du désert...

Choisir d'être à son compte c'est faire le choix de l'indépendance, de la liberté et de l'autonomie. Indépendants, freelances et entrepreneurs se heurtent malheureusement bien souvent au problème de la solitude et de l'isolement social. Cette solitude est pesante humainement et pénalisante professionnellement. Dans un monde qui s'organise en réseau, entreprendre et travailler seul n'est ni agréable ni efficace.

Le coworking est né du besoin d'échange de la communauté grandissante des indépendants. Imaginez un espace où ces indépendants travaillent ensemble mais pour des clients distincts, un environnement stimulant, sans hiérarchie, sans compétition, sans politique, un cadre convivial et cosy. Des lieux comme cela existent: ce sont les espaces de coworking.

Mutualiser et partager: les expériences du passé

Les pratiques associées au coworking pré-existaient à sa terminologie. Les premières colocations d'espace de travail ne datent pas d'hier... Les formes les plus proches de ce qu'on appelle aujourd'hui coworking se trouvent dans le milieu artistique.

Les ateliers d'artistes qui apparaissent au **19ème siècle** étaient proches des espaces de coworking modernes : **des espaces qui regroupent des individus mettant en commun des ressources et échangeant des idées pour nourrir leur créativité.** **La Ruche** (L'autre ruche...) fondée en 1902 par **Alfred Boucher** en est un exemple. **Les monastères** ou **les kibboutz** sont aussi des sources d'inspirations. Ces pratiques étaient autrefois celles de quelques individus en marge du système; aujourd'hui ces pratiques se généralisent.

L'origine du coworking

Parmi les pionniers de cette nouvelle tendance, l'histoire cite **Brad Neuberg qui crée en 2005 The Hat Factory à San Francisco.** Certains citent également des initiatives antérieures, comme Affinity Lab à Washington.

Le mouvement du coworking trouve ses origines dans le monde du numérique. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont permis le développement d'un nouveau mode d'organisation du travail. Les acteurs de la

révolution des NTIC sont à l'origine de multiples pratiques collaboratives ; ce sont eux qui ont lancé les premiers **barcamp**, les premiers **Jelly** et créé les premiers espaces de coworking. Aujourd'hui encore les espaces de coworking sont bien souvent teintés de cette culture open-source.

La révolution du monde du travail

Si le coworking n'est pas né hier, impossible de nier qu'il se passe quelque chose... La révolution technologique que nous avons évoquée plus haut s'accompagne de changements de mœurs. Nous assistons à une révolution culturelle profonde dont le coworking n'est qu'une facette.

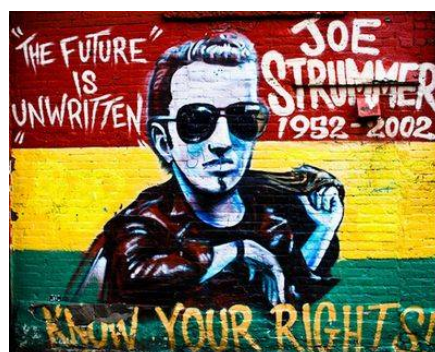
L'article Wikipédia le souligne bien: « cette nouvelle forme de travail remet en question fondamentalement les anciennes théories pyramidales du travail. **Aujourd'hui, le travail se fait en réseau par une agrégation ponctuelle de compétences** se formant et se reformant selon les projets, plus rapide et flexible que les structures très hiérarchisées des entreprises. » **Le travail n'est plus un lieu mais ce que l'on fait.**

Le coworking: le futur du travail

La mobilité et la recherche de flexibilité est de moins en moins l'apanage d'un petit groupe au mode de vie marginal et de plus en plus un mouvement de société. La liberté, l'échange, l'équilibre vie privée et vie professionnelle ne sont plus seulement les idéaux de quelques récalcitrants mais plutôt les valeurs d'une nouvelle génération.

Dans un espace de coworking, les membres sont complémentaires et signent des contrats entre eux. On retrouve les pôles de compétence principaux de l'entreprise (créatifs, managers, communicants) ce qui permet à chaque membre un accès facile, naturel et enrichissant à des ressources humaines variées. Ajoutez à cela un cadre convivial favorisant l'échange et vous verrez y naître des collaborations.

in "http://www.mutinerie.org/qu-est-ce-que-le-coworking/#.VMOrZ9KG_js"



La sélection des rejets

C'est une opération indispensable pour donner à l'arbre une forme propice à une production rapide et importante. Le technique la plus efficace semble être une sélection progressive des rejets.

➤ La première sélection au cours du 2^{ème} ou 3^{ème} hiver après le rabattage

Si on sélectionne trop tôt, c'est à dire dès le 1^{er} hiver :

- on provoque la repousse d'une multitude de rejets au printemps suivant parce que les rejets d'un an qui ont été sélectionnés, ne seront pas assez dominants. Il faudra donc, de nouveau, éliminer de nombreux rejets, l'année suivante.
- l'attache des rejets est encore fragile et on risque d'en arracher plusieurs pendant l'opération.

Par contre, si on sélectionne trop tard, c'est à dire après le 3^{ème} hiver, on risque de se trouver en présence de rejets vigoureux qui auront naturellement dominé les autres, mais ne seront pas forcément les mieux orientés (trop verticaux ou trop groupés au centre de l'arbre), ni les mieux placés (attachés sur la vieille écorce). C'est aussi plus difficile d'intervenir à ce moment-là : les rejets sont plus gros et plus imbriqués les uns dans les autres.

➤ Critères de sélection des rejets

- *L'orientation des rejets :*

Afin d'éclairer le centre de l'arbre, éliminer ceux qui rentrent vers l'intérieur et ceux qui font double emploi. On garde de préférence ceux qui font **environ 30° avec la verticale**. Il est important de ne pas choisir des rejets trop verticaux si l'on veut obtenir une mise à fruits plus rapide de l'arbre. Il peut être nécessaire de rabattre les rejets sélectionnés sur un œil extérieur pour stopper l'ascension verticale d'un rejet et ouvrir d'avantage l'arbre.

- *La solidité de l'attache :*

Choisir de préférence les rejets attachés sur du bois jeune à écorce lisse, avec un angle jusqu'à 30° car :

- si le rejet est issu de la vieille écorce, il est souvent très mal attaché : il faut donc éliminer les rejets disséminés sur le tronc jusqu'au palier de formation (coupe sur le bois jeune)
- si l'angle, à la base du rejet, est trop grand (supérieur à 30°), l'attache est moins solide. D'autre part, les rejets sont trop horizontaux : la mise à fruit est rapide mais ces branches ploieront fortement sous le poids des fruits, et ne seront plus alimentées correctement.

- *Le Chancre de l'écorce (cryphonectria parasitica) ou Endothia :* on élimine, bien sûr, prioritairement, les rejets atteints d'Endothia.

- *Le vent dominant :* laisser davantage de rejets d'une part, et des rejets moins verticaux (45° avec vertical) d'autre part, du côté d'où vient le vent dominant.

➤ la deuxième sélection à 6 ou 7 ans

- continuer à dégager le centre de l'arbre,
- éliminer les rejets qui se gênent jusqu'à individualiser des bouquets bien éclairés,
- éliminer prioritairement les rejets portant des chancres virulents et traiter les chancres restants : curetage + protection et/ ou application de souches hypovirulentes au printemps.

➤ Badigeonner les plaies avec un produit de protection fongicide à chaque sélection de rejets

➤ Eliminer les rejets de souches qui poussent chaque année au pied des arbres élagués

Quelques produits de protection de plaies

à badigeonner dans les 48 heures qui suivent la coupe

Il faut utiliser des produits qui assurent une barrière mécanique contre les intempéries et les maladies (produit adhérent bien sur les plaies)

Sont donc désormais utilisables en protection des plaies :

➤ **GOUDRON DE PIN**

Goudrons de pins dits "de Norvège", autorisés en agriculture biologique..

Prix indicatif : 10 € en pot de 800g

A utiliser principalement sur les plaies d'élagage, mais très difficile à étaler par temps froid.

➤ **LES MELANGES D'HUILES VEGETALES ET DE RESINES**

Nombreux produits.

par exemple : Phytopast « G » : environ 20 € le pot d'1 kg

Lac balsam

mastics à cicatriser : KB, Vilmorin, Pelton 2 , etc...

ATTENTION

Ne sont utilisables que les produits officiellement autorisés > **tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.**

La mention « protection (ou badigeon) des plaies de taille » doit être indiquée sur l'emballage des produits.

Respecter les conditions d'emploi.

Adresses utiles :



SUAMME (Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage)

ULRAC (Union Languedoc Roussillon des Associations Castanéicoles)

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 40022

34875 LATTES Cedex

Tel : 04 67 20 88 89

Gard : 04 66 54 29 67



Union Languedoc-Roussillon
des Associations Castanéicoles

Etat Civil

Naissances - Bienvenue à :

- **Jeanne FLAYOL**, née le 28 novembre 2014 à Alès ,
Fille de Camille DAVOULT et Sébastien FLAYOL

L'Etat-Civil est publié trimestriellement

Quelques dates à retenir

- 🗓 **Jeudi 29 janvier :** séance de co-working dans la salle multifonctions de Moissac pour « se mettre à son compte », mais en relation avec les autres : de 09h30 à 12h30, Mairie de Moissac (+ 5 et 19 février, 5 et 19 mars, etc.)
- 🗓 **Samedi 31 janvier :** Spectacle « Le vol suspendu » à 20h30, Genette Verte, à Florac
- 🗓 **Samedi 28 février :** Danse : Jeune Ballet à 20h30, Genette Verte, à Florac
- 🗓 **Samedi 14 mars :** Théâtre : « Made in dignity » à 20h30, Genette Verte, à Florac
- 🗓 **Samedi 28 mars :** Spectacle « Travelling Circus » à 20h30, Genette Verte, à Florac

SOMMAIRE

Couverture : le repas des aînés...en toute convivialité.....	p.1
Edito : Les vœux du Maire dans une période d'émotion et de forte actualité.....	p.2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 novembre 2014.....	p.3
Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.....	p.7
Remerciements	p.11
Retour sur l'exposition estivale : Elie Plantier	p.12
Réouverture du sentier de la Carrière après travaux de réparation.....	p.13
Fermeture du syndicat d'initiative et ouverture des antennes de l'Office de Tourisme Intercommunautaire.....	p. 14
Coworking : « Etre à son compte » ne rime plus avec « Traversée du désert ».....	p.18
Saison de l'élagage des fruitiers.....	p.20
Sommaire, dates à retenir, Etat-Civil	p.22

Cahier détaché : L'Agenda des activités culturelles, sportives, de loisirs : janvier, février, mars 2015

Responsable de la publication : Pierre Fesquet

Ont participé à ce bulletin : Nathalie Causse, Chantal Cortot, Isabelle Devresse, Sylvie Jullian, Colette Chapelain, Sylvette Foubert, François Faure, Philippe Godé, Etienne Divoux, Jean-Pierre Pascal, Jean-Luc Védrières.

HORAIRES - Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le **MARDI** de 14 h 00 à 17 h 00

- le **MERCREDI** et **JEUDI** de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Pierre Fesquet, Maire de Moissac Vallée Française
tient une **permanence le Jeudi matin, de 09 h 00 à 10 h 00.**